

Cloches de nos villages

Les cloches d'une église possèdent un caractère sacré indéniable. Lors de son installation et son incorporation au domaine sacré, la cloche est baptisée (c'est-à-dire purifiée à l'eau), purifiée par l'encens, ointe d'huile, décorée d'une « robe » blanche. Enfin, on lui donne un nom. La cloche n'a donc pas seulement la fonction utilitaire d'appeler les fidèles à l'église, de les avertir d'un danger, de les prévenir d'un événement important, elle a aussi une **signification sacrée**.

Le son produit par un instrument métallique, souvent en bronze **a aussi pour fonction d'effrayer les démons**, de repousser les influences néfastes et d'exorciser par ses vertus purificatrices. Par les ondes sonores qu'elle propage, la cloche remplit, purifie et sacralise l'air et l'espace en repoussant les assauts démoniaques loin du temple chrétien et des habitations.

Les cloches étaient souvent gravées de formules de conjuration destinées à repousser les orages jusqu'à ce qu'on se rende compte que les vibrations de l'air qu'elles produisaient avaient plutôt tendance à attirer la foudre. Vu le nombre élevé de sonneurs de cloches foudroyés, il fut bien vite nécessaire d'interdire cette coutume des sonnailles destinées à repousser les orages.

Les grands événements du village ont toujours été signalés par le son des cloches. Les auvents du clocher sont dirigés vers les habitations et les champs afin que les cloches soient entendues sur toute l'étendue de la commune.

Notre Dame d'Aschères possède actuellement deux cloches. En 1736, le clocher de l'Eglise ayant été démonté depuis le haut, les quatre cloches qu'il contenait ont été descendues. Deux ont été remontées sur la voûte de la Bonne Dame à savoir le gros et le petit glas. Le gros glas qui datait du 9 juillet 1050 a été cassé en 1752 à l'occasion de l'inhumation de Messire Charles de Beauclerc. Il fut mis en fonte le 30 avril 1754 et remonté le 12 juin, veille de la Fête-Dieu. Il avait sonné 704 ans ! C'est enfin en 1830 que les fondeurs Collin Frères procèdent à une nouvelle fonte pour donner naissance à « Marie Elisabeth », la grosse cloche qui donne le *mi bémol* et à « Louise », la petite cloche qui donne le *fa*.

Ce fut Charles V qui, vers l'an 1370, régla, le premier en France, la sonnerie horaire des horloges monumentales puis l'usage de la cloche comme instrument sonore indicateur de l'heure se retrouve à travers toute l'Europe. La vie quotidienne était rythmée par cette sonnerie. C'était un point de repère pour tous. Encore actuellement, dans beaucoup d'églises paroissiales, la sonnerie de l'angélus a lieu trois fois par jour à 7h, 12h et 19h. Le glas est un cas particulier des sonneries de cloches dont l'usage a été introduit dès le VIe siècle par l'Eglise. Les premières attestations de la "cloche des morts" semblent remonter au VIIIe siècle. Lorsque l'ensemble des cloches d'une église sont mises en volées, c'est une façon d'annoncer la fête religieuse majeure, l'événement heureux du baptême ou du mariage, la célébration de la fin de la guerre... Plus la fête est d'importance, plus la durée de la sonnerie sera grande.

Alors, encore des mois de patience avant d'entendre une mise en volées !

Le petit Trublion